

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Alain THIERY, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, René KRYZS, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine TIHA*), MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), François GENAY (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Bernard VAUTRIN (*remplacé par M. Michel THOMAS*), Mme Edith BAGARD (*Pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), M. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Mme Anne-Marie di MARINO, MM. Christian FLAVENOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Jacques LAMBLIN, Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Pierre Jean COURBEY*), Mmes Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT*), Catherine PAILLARD, M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Gérard RITZ, Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*), Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL (*remplacé par M. Claude MARCHAL*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH,, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, MM. Vincent VAUTHIER, Pascal BAUCHE, Gérard COINSMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 NOVEMBRE 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-253 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Avenant n° 1 à la convention d'étude « Revitalisation du centre bourg-E » avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Ville de Lunéville

La Ville de Lunéville et l'ex-Communauté de Communes du Lunévillois ont engagé une démarche de revitalisation sur le *Secteur gare* et le *Cœur de ville* à Lunéville.

La convention P09EB40H003 a été approuvée par délibération n° 2016-068 du 31 mars 2016.

L'étude a été lancée en mai 2017 mais elle concernait uniquement le *Secteur gare*.

Aussi, il est proposé de modifier le périmètre de cette convention afin d'y intégrer le *Cœur de ville* de Lunéville et de renommer cette convention « Revitalisation du centre bourg-E » afin de faire bénéficier également les îlots à enjeux qui ont été recensés dans l'étude « Cœur de Ville », des conditions d'intervention de l'EPFL en centre bourg.

Le projet d'avenant n°1 est joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'étude n° P09EB40H003 renommée « Lunéville - Revitalisation du centre-bourg-E » signée le 27 mai 2016, qui intègre le *Cœur de ville* de Lunéville

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 22 novembre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20181122-2018-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.